

SOCIETE IMMOBILIERE ET D'AMENAGEMENT URBAIN (SImAU)

RESULTATS DE L'EVALUATION DES OFFRES

Résultats N° 006/SImAU/DG/DO/DAF/DMA/RA du 06/11/2025

MAITRE D'OUVRAGE : Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable (MCVT)

AUTORITE CONTRACTANTE : Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)

OBJET : Attribution du marché relatif aux travaux de construction d'une Aire de Jeux moderne à Ouèdo

FINANCEMENT : Budget National)

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL : N°019/SImAU/DG/DO/DAF/DMA/RA du 22 août 2025

Dans le cadre de l'Appel d'Offres Ouvert National relatif aux travaux de construction d'une Aire de Jeux moderne à Ouèdo, sur recommandation de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres et après avis favorable de l'organe de contrôle de la SImAU, l'entreprise **VICO SARL** est déclarée attributaire dudit marché.

1- SOUMISSIONNAIRE RETENU :

Nom du soumissionnaire	Montant de l'attribution
VICO SARL	572 382 353 F CFA HT soit 675 411 177 F CFA TTC

2- SOUMISSIONNAIRES ÉCARTÉS ET MOTIFS DE REJET

Les soumissionnaires non retenus et les motifs du rejet sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant de l'offre en F CFA HT	Motifs de non-attribution
LOROX INTER AFRIKA	560 835 601	L'offre du soumissionnaire ne satisfait pas aux critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire ne dispose pas de capacité technique pour exécuter les travaux.
RCB BTP SARL	625 346 015	L'offre du soumissionnaire est techniquement conforme, mais économiquement moins avantageuse pour l'exécution du marché.
CONSTRUCTIONS MODERNES ET DURABLES	669 027 996	L'offre du soumissionnaire est techniquement conforme, mais économiquement moins avantageuse pour l'exécution du marché.
SIRBA BTP	1 022 929 634	L'offre du soumissionnaire est techniquement conforme, mais économiquement moins avantageuse pour l'exécution du marché.
GREGORI INTERNATIONAL BENIN SAS	1 212 959 294	L'offre du soumissionnaire ne satisfait pas aux critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire ne dispose pas de capacité technique pour exécuter les travaux.

Pour l'Autorité Contractante

Le Directeur des Marchés et Approvisionnements p.i.


Fabrice HOUEDE

